

● Droit de l'environnement pour juristes (niveau 2)

Autorisations environnementales, ICPE, sites et sols pollués, déchets : distinguer les régimes juridiques applicables aux grandes thématiques environn

PUBLIC

Avocats non-spécialistes - Juristes - Compliance officers

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en droit de l'environnement ou avoir préalablement suivi la formation :

🔗 [Droit de l'environnement pour juristes \(niveau 1\) \(12790\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

Code
12800

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1725 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Préciser le cadre juridique applicable en matière d'ICPE, de sites et sols pollués, de déchets et leur interaction avec d'autres réglementations environnementales
- Décrire le régime juridique de l'autorisation environnementale
- Identifier les responsabilités encourues en cas de manquement

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Cadre général

- Textes essentiels et utilisation opérationnelle
- Acteurs : rôles, pouvoirs, responsabilités
- Exercice : identifier les autorités susceptibles d'être concernées dans des situations pratiques données

Identification des systèmes de responsabilité liés à l'environnement

- La consécration du principe de réparation du préjudice écologique instauré par la loi biodiversité et la LRE
- La responsabilité pénale du chef d'entreprise et des personnes morales
- Les dispositifs de sanctions pénales
- La responsabilité et les sanctions administratives
- Exercice : examen d'un arrêté préfectoral de sanction ou de mise en demeure

Prévention et gestion des risques

- L'articulation des différentes responsabilités
- Les outils de prévention des risques
- L'organisation de sa défense
- Les voies de recours

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- La transaction pénale
- Les modes alternatifs de règlement des litiges
- Exercice : cas de poursuite explicites

Cadre juridique applicable à la gestion des sites pollués et à la réhabilitation des friches industrielles

- Loi ALUR, loi économie circulaire, loi ASAP, loi Climat, loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, loi Industrie Verte : les dernières évolutions législatives
- Les responsables de la remise en état d'un site pollué
- Focus : état de la jurisprudence
- Le rôle et les responsabilités des différents acteurs
- L'acquisition/cession de terrains pollués
- La méthodologie de gestion des sites et sols pollués
- Focus : les clés pour rédiger et négocier des clauses de garanties de passif

Autorisation environnementale

- Champ d'application de l'autorisation environnementale
- Articulation avec les autorisations d'urbanisme
- Modification et adaptation des prescriptions administratives
- Régime contentieux de l'autorisation environnementale

Cadre réglementaire applicable aux ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement)

- Principes et textes applicables
- Formalités administratives
- Régime des droits acquis : antériorité
- Obligations de l'exploitant pendant l'exploitation
- Spécificités du contentieux administratif des ICPE
- Responsabilités propres à l'exploitation, au transfert et à la fermeture des ICPE
- Risques propres à certaines installations : « Seveso III », « IED »

Responsabilités liées aux déchets

- La notion de déchet et de « sous-produit »
- La nomenclature et les catégories de déchets
- Les règles de traçabilité
- Les obligations du producteur ou détenteur de déchets et les responsabilités
- La sortie du statut de déchet
- Les filières
- Cas pratique : chaîne des responsables en cas d'abandon de déchets ou de déversement

Contraintes liées à l'interaction avec d'autres réglementations environnementales

- La réglementation sur les espèces protégées



- La loi sur l'eau

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 12-13 Oct. 2026 – Session Garantie
- 10-11 Déc. 2026
- 14-15 Déc. 2026

A DISTANCE

- 12-13 Oct. 2026 – Session Garantie
- 10-11 Déc. 2026
- 14-15 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

BORDEAUX

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

CHAMBERY

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

GRENOBLE

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

LILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

LYON

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

MARSEILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

NANTES

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

NICE

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

NIORT

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

PAU

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

RENNES

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

ROUEN

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

STRASBOURG

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

TOULOUSE

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026

TOURS

- 12-13 Oct. 2026
- 10-11 Déc. 2026